

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 35/2026

OBJET :
Affectation des résultats
2025 au budget primitif
2026 des eaux usées

Date de convocation :
03/06/2026

Nombre de délégués

En exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six,

Le 10 juin à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est au siège du Syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaient présents : Vincent BARRAILLER, Florent BEAULIEU, Jean-Pierre COURTOIS, Pascal DERCHE, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Nadège MAGNE jusqu'à 20 h 40, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Jean-Pierre OBERTI, David TOMAS, délégués titulaires, Patrick CHADAIGNE, délégué suppléant des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Laëtitia FAUGIERES, Jérôme FRANCOIS qui a donné pouvoir à Nadège MAGNE.

Secrétaire de séance : Pascal DERCHE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49,

Vu la délibération n° 33/2026 du 10 juin 2026 adoptant le compte financier unique 2025 du budget des eaux usées,

Considérant que les résultats de l'exercice 2025 doivent faire l'objet d'une affectation au budget primitif 2026,

Considérant les résultats 2025 comme suit :

		dépenses	recettes	solde
section de fonctionnement	résultats de l'exercice	3 449 724,82	3 439 863,75	-9 861,07
	résultats antérieurs reportés (ligne 002)		350 000,00	350 000,00
	résultat à affecter	3 449 724,82	3 789 863,75	340 138,93

		dépenses	recettes	solde
section d'investissement	résultats de l'exercice	2 977 339,39	3 098 023,78	120 684,39
	résultats antérieurs reportés (ligne 001)		716 961,62	716 961,62
	solde global d'exécution	2 977 339,39	3 814 985,40	837 646,01

		dépenses	recettes	solde
reste à réaliser au 31/12/2025	fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	investissement	325 297,30	146 999,59	-178 297,71

		dépenses	recettes	solde
résultats cumulés 2025	fonctionnement	3 449 724,82	3 789 863,75	340 138,93
	investissement	3 302 636,69	3 961 984,99	659 348,30

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical **décide** d'affecter au budget des eaux usées 2026 les résultats 2025 de la manière suivante :

affectation 2026	prévision d'affectation en réserve (1068)	0,00		
	report en fonctionnement de recettes (002)	0,00	340 138,93	
	report en section d'investissement (001)		837 646,01	

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérécours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'original.

Le Secrétaire de Séance,
Pascal DERCHE

Le Président,
Pierre-Edouard EON

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture le : 22/06/2026
De sa publication le : 23/06/2026
Sur le site du SIAVOS.


